

# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 05 MARS 2020

L'an deux mil vingt, le cinq du mois de Mars, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de LA TARDIERE, dûment convoqué par le Maire s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Damien CRABEL, Maire, pour la session ordinaire.

**Présents :** Mmes SOULLARD - BETARD - ALBERT - VRIGNAULT - THEVENOT - THOMAS  
MM. CRABEL - TURPAULT - DUCEPT R. - DUCEPT S. - RAMBAUD - ARNAUD - POUPIN - VERDON  
- TURPEAU

formant la majorité des membres en exercice.

**Absent excusé :** /

**Secrétaire :** RAMBAUD Aurélien

*Lesquels forment une majorité des membres en exercice.*

## Ordre du jour :

1. **Décisions du Maire prises dans le mois**
2. **Vote des Comptes de Gestion 2019 (Commune, Assainissement, Lotissement)**
3. **Vote des Comptes Administratifs 2019 (Commune, Assainissement, Lotissement)**
4. **Vote des Budgets primitifs 2020 (Commune, Assainissement, Lotissement)**
5. **Dissolution du CCAS au 15.03.2020**
6. **Redevance assainissement 2020**
7. **Subvention voyage scolaire pour l'école Saint-André**
8. **Subventions communales 2020**
9. **Création nouvel accès maison privée au village de « Papiget »**
10. **Demande de travaux sur le domaine public à la charge de l'entreprise transports TURPAULT**
11. **Préau « Extension pôle enfance »**
12. **Vente d'une parcelle de 85 m<sup>2</sup> au village de la « Boule »**
13. **Validation des devis :**
  - **jeu extérieur au complexe sportif**
  - **chambre froide pour l'Espace Concordia**
  - **Abattage des peupliers au plan d'eau de l'Etruyère**
  - **Remplacement campanaire pour cloches de l'Eglise**
  - **Décompactage et sablage du terrain de foot**
14. **Communauté de Communes :**
  - **Approbation de la convention portant règlement de mise à disposition de matériels par la Communauté de Communes auprès de ses communes membres**
15. **Questions diverses**

Le Conseil adopte le procès-verbal de la séance du 23 Janvier 2020.

### *1) Décisions du Maire prises dans le mois*

- Monsieur le Maire présente les droits de préemption urbain déposés pour le mois de Février. Il signale qu'il n'y a pas eu lieu de préempter.
- Acceptation des devis :
  - Entreprise SOUCHET Fabrication pour la construction d'une passerelle qui sera

- installée à la vallée verte, pour un montant de 2 042.40 € TTC
- Electric moteur pour l'achat d'un jeu de couteaux et un axe
  - Accord de la Communauté de Communes pour l'acquisition d'un jeu extérieur dans la cour de la garderie
  - La ligue de football est intéressée pour organiser le beach vert (animation pour les 6-12 ans ne pouvant pas partir en vacances) à la zone de loisirs de l'Etruyère le 28/07.
  - La commune s'est positionnée pour l'organisation d'une balade estivale auprès de l'office de tourisme, qui sera l'occasion d'inaugurer « la Promenade de Charles » (date à définir en juillet 2020).
  - Campagne de sécurité routière avec les jeunes du foyer des jeunes à l'occasion des séances de variétés.
  - Rencontre avec les responsables OGEC et Madame la Directrice pour discuter sur le contrat d'association de l'école Saint-André et l'attribution du forfait communal. Ce sujet sera abordé lors d'un prochain conseil municipal.

## 2) *Vote des Comptes de Gestion 2019 (Commune, Assainissement, Lotissement)*

Le Conseil Municipal constate que les comptes de gestion 2019 relatifs au budget principal, assainissement, lotissement, dressés par Madame AUCLAIR Patricia, receveur à La Châtaigneraie, sont conformes et n'appellent aucune observation ni réserve.

Le Conseil Municipal à l'unanimité valide les comptes de gestion 2019 pour les budgets Commune, Assainissement et Lotissement.

## 3) *Vote des Comptes Administratifs 2019 (Commune, Assainissement, Lotissement)*

Monsieur le Maire n'assiste pas au vote et sort de la salle. Le Conseil, après un vote à mains levées, à l'unanimité des membres présents, adopte **les comptes administratifs 2019**.

### ➤ **Affectation du résultat :**

#### ***Budget principal :***

Excédent de fonctionnement 2019 :	383 269.73 €
Besoin de financement de la section d'investissement :	266 603.77 €

#### Affectation :

- |  |              |
|--|--------------|
| ▪ au compte 1068 en recette d'investissement : | 266 603.77 € |
| ▪ au compte 002 en recette de fonctionnement : | 116 665.96 € |
| ▪ au compte 001 en dépense d'investissement :  | 88 647.47 €  |

#### ***Assainissement :***

Excédent de fonctionnement 2019 :	38 672.58 €
-----------------------------------	-------------

#### Affectation :

- |  |             |
|--|-------------|
| ▪ au compte 002 en recette de fonctionnement : | 21 882.24 € |
| ▪ au compte 001 en dépense d'investissement :  | 16 790.34 € |

#### ***Lotissement :***

Excédent de fonctionnement 2019 : 0 €  
Affectation au compte 002 en fonctionnement : 0 €

4) *Vote des budgets primitifs 2020 (Commune, Assainissement, Lotissement)*

↳ **Budget principal :**

La section de fonctionnement s'équilibre à 936 780,41 €

Le Conseil adopte une section d'investissement qui s'équilibre à 1 052 341,40 €

**DEPENSES DE FONCTIONNEMENT**

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2019 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + vote)
011	Charges à caractère général	192 540,00	0,00	301 440,00	301 440,00	301 440,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	219 885,00	0,00	224 910,00	224 910,00	224 910,00
014	Atténuations de produits	1 500,00	0,00	1 500,00	1 500,00	1 500,00
65	Autres charges de gestion courante	161 000,00	0,00	160 000,00	160 000,00	160 000,00
	<b>Total des dépenses de gestion courante</b>	<b>574 925,00</b>	<b>0,00</b>	<b>687 850,00</b>	<b>687 850,00</b>	<b>687 850,00</b>
66	Charges financières	39 500,00	0,00	37 000,00	37 000,00	37 000,00
67	Charges exceptionnelles		0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues ( fonctionnement )	20 000,00		15 000,00	15 000,00	15 000,00
	<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>	<b>634 425,00</b>	<b>0,00</b>	<b>739 850,00</b>	<b>739 850,00</b>	<b>739 850,00</b>
023	Virement à la section d'investissement (5)	286 555,32		167 715,07	167 715,07	167 715,07
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (	32 622,97		29 215,34	29 215,34	29 215,34
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de			0,00	0,00	0,00
	<b>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement</b>	<b>319 178,29</b>		<b>196 930,41</b>	<b>196 930,41</b>	<b>196 930,41</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>953 603,29</b>	<b>0,00</b>	<b>936 780,41</b>	<b>936 780,41</b>	<b>936 780,41</b>

+

**D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)** 0,00

=

**TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES** 936 780,41

**RECETTES DE FONCTIONNEMENT**

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2019 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + vote)
013	Atténuations de charges	21 000,00	0,00	21 000,00	21 000,00	21 000,00
70	Produits des services, du domaine et ventes di	36 900,00	0,00	36 900,00	36 900,00	36 900,00
73	Impôts et taxes	466 368,39	0,00	496 368,39	496 368,39	496 368,39
74	Dotations, subventions et participations	243 294,00	0,00	203 189,00	203 189,00	203 189,00
75	Autres produits de gestion courante	67 479,88	0,00	62 652,06	62 652,06	62 652,06
	<b>Total des recettes de gestion courante</b>	<b>835 042,27</b>	<b>0,00</b>	<b>820 109,45</b>	<b>820 109,45</b>	<b>820 109,45</b>
76	Produits financiers	5,00	0,00	5,00	5,00	5,00
77	Produits exceptionnels		0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>835 047,27</b>	<b>0,00</b>	<b>820 114,45</b>	<b>820 114,45</b>	<b>820 114,45</b>
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (			0,00	0,00	0,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de			0,00	0,00	0,00
	<b>Total des recettes d'ordre de fonctionnement</b>			<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>835 047,27</b>	<b>0,00</b>	<b>820 114,45</b>	<b>820 114,45</b>	<b>820 114,45</b>

+

**R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)** 116 665,96

=

**TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES** 936 780,41

## DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2019 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + vote)
010	Stocks (5)		0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)		0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées		0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	73 000,00	0,00	1 584,00	1 584,00	1 584,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)		0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours		0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des opérations d'équipement</b>	560 183,31	177 956,30	715 153,63	715 153,63	893 109,93
	<b>Total des dépenses d'équipement</b>	633 183,31	177 956,30	716 737,63	716 737,63	894 693,93
10	Dotations, fonds divers et réserves		0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement		0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	68 500,00	0,00	69 000,00	69 000,00	69 000,00
18	Compte de liaison : affectation (7)		0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées à des par		0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières		0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues ( Investissement )		0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des dépenses financières</b>	68 500,00	0,00	69 000,00	69 000,00	69 000,00
45..	<b>Total des opé. pour le compte de tiers (8)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>	701 683,31	177 956,30	785 737,63	785 737,63	963 693,93
040	Opérations d'ordre entre sections (4)			0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (4)			0,00	0,00	0,00
	<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>			0,00	0,00	0,00
	<b>TOTAL</b>	701 683,31	177 956,30	785 737,63	785 737,63	963 693,93
+						
<b>D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1)</b>						<b>88 647,47</b>
=						
<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>						<b>1 052 341,40</b>

## RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2019 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + vote)
010	Stocks (5)		0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	122 398,00	0,00	118 809,28	118 809,28	118 809,28
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)		0,00	400 000,00	400 000,00	400 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)		0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées		0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles		0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)		0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours		0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des recettes d'équipement</b>	122 398,00	0,00	518 809,28	518 809,28	518 809,28
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	49 000,00	0,00	60 000,00	60 000,00	60 000,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (9)	349 334,03	0,00	266 603,77	266 603,77	266 603,77
18	Compte de liaison : affectation (7)		0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées à des par		0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	9 838,12	0,00	9 997,94	9 997,94	9 997,94
024	Produits de cessions			0,00	0,00	0,00
	<b>Total des recettes financières</b>	408 172,15	0,00	336 601,71	336 601,71	336 601,71
45..	<b>Total des opé. pour le compte de tiers (8)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>	530 570,15	0,00	855 410,99	855 410,99	855 410,99
021	Virement de la section de fonctionnement (4)	286 555,32		167 715,07	167 715,07	167 715,07
040	Opérations d'ordre entre sections (4)	32 622,97		29 215,34	29 215,34	29 215,34
041	Opérations patrimoniales (4)			0,00	0,00	0,00
	<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>	319 178,29		196 930,41	196 930,41	196 930,41
	<b>TOTAL</b>	849 748,44	0,00	1 052 341,40	1 052 341,40	1 052 341,40
+						
<b>R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)</b>						<b>0,00</b>
=						
<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>						<b>1 052 341,40</b>

### 5) Dissolution du CCAS au 15.03.2020

Le Maire expose au conseil municipal que :

En application de l'article L.123-4 du code de l'action et des familles, le centre communal d'action sociale (CCAS) est obligatoire dans toute commune de plus de 1 500 habitants. Il peut être ainsi dissous par délibération du conseil municipal dans les communes de moins de 1500 habitants. Cette possibilité est issue de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi NOTRE.

Lorsque le CCAS a été dissous, une commune ;

Exerce directement les attributions mentionnées au code de l'action sociale et des familles auparavant dévolues au CCAS ainsi que celles en matière de demande de RSA et de domiciliation.

Vu l'article L.123-4 du code de l'action sociale et des familles,  
Vu que la Commune compte moins de 1500 habitants et remplit ainsi les conditions du code de l'action sociale et des familles,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- De dissoudre le CCAS au 15/03/2020 ;
- D'exercer directement cette compétence ;
- De transférer le budget du CCAS dans celui de la Commune ;
- D'en informer les membres du CCAS lors de la réunion du 02/03/2020.

#### 6) *Redevance assainissement 2020*

Monsieur le Maire propose au Conseil de ne pas augmenter la taxe d'assainissement pour l'année 2020.

Après en avoir délibéré, le Conseil :

- **FIXE** le tarif de la redevance assainissement à **1.74 € du m3** à compter du **1er Mai 2020**.

#### 7) *Subvention voyage scolaire pour l'école Saint-André*

Monsieur le Maire présente la demande de subvention de l'OGEC Ecole Saint-André pour les voyages scolaires 2019-2020, il rappelle au conseil que pour l'année précédente il n'y avait pas eu de subvention de versée.

Donc, l'équipe éducative veut proposer un voyage dans la Vienne en mai 2020 à tous les élèves de l'école, à savoir 3 jours pour les primaires et 2 jours pour les maternelles. Etant donné, que l'OGEC a déjà avancé certaines dépenses, il demande une subvention de 6 000 € pour l'année scolaire 2019-2020.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil :

- **DECIDE** d'octroyer une subvention à l'OGEC Ecole Saint-André de 6 000 € pour le voyage scolaire dans la Vienne en mai 2020 pour les élèves scolarisés à l'Ecole Saint-André.

#### 8) *Subventions communales 2020*

Monsieur le Maire expose au Conseil la nécessité de revoir le montant des subventions à attribuer pour l'année 2020. Il propose une participation de 10.00 € par licenciés mineurs dans les clubs extérieurs qui n'ont pas d'équivalent sur la Commune.

Après discussion et après en avoir délibéré, le Conseil fixe à l'unanimité ainsi qu'il suit les subventions 2020 :

➤ Cicadelle (club nature- 2 licenciés).....	20.00€
➤ Tennis club La Châtaigneraie (3 licenciés).....	30.00 €
➤ Avenir gymnique La Châtaigneraie (18 licenciés).....	180.00 €
➤ Club nautique la Châtaigneraie (10 licenciés) .....	100.00 €
➤ Association Jeunes Sapeurs-Pompiers .....	170.00 €

#### 9) *Création nouvel accès maison privée au village de « Papiget »*

Jean-Marie TURPAULT présente la demande de changement d'accès principal situé d'une maison privée au village de « Papiget » par le propriétaire.

Après avoir consulté les plans explicatifs du futur projet, le conseil municipal décide à l'unanimité, que cette demande soit acceptée, mais que les frais supplémentaires qui incombent ces modifications soient à la charge du propriétaire.

### *10) Demande de travaux sur le domaine public à la charge de l'entreprise transports TURPAULT*

Monsieur le Maire présente la demande des transports TURPAULT qui souhaitent buser le fossé le long de la parcelle ZC 189, afin de faciliter l'entrée sur leur propriété.

Après avoir consulté les plans explicatifs du futur projet, le conseil municipal après un vote à mains levées ; 14 voix pour et 1 abstention :

➤ **ACCEPTE** cette demande en précisant que les frais supplémentaires qui incombent ces modifications soient à la charge du propriétaire.

### *11) Préau « Extension pôle enfance »*

Dans l'attente des pièces qui sont à fournir par l'architecte Yanic GUERIN.

### *12) Vente d'une parcelle de 85 m<sup>2</sup> au village de la « Boule »*

Monsieur le Maire signale au Conseil, que Monsieur et Madame BRIAT, ont demandé à la Commune d'acheter une parcelle de 85 m<sup>2</sup> attenante à leur propriété parcelle C997 pour l'euro symbolique.

Après discussion, les élus souhaitent qu'il soit appliqué le tarif de 1€ le m<sup>2</sup>, comme une vente de chemin communal. Donc, après un vote à mains levées soit 3 pour le prix de l'€uro symbolique et 11 pour 1 € le m<sup>2</sup> et 1 abstention :

➤ **ACCEPTE** de vendre la parcelle de 85 m<sup>2</sup> à Monsieur et Madame BRIAT au prix de 1€ le m<sup>2</sup> soit 85 € ainsi que les frais de notaires et géomètres à leur charge.

### *13) validation des devis*

A l'unanimité des membres présents, les élus valident les devis ci-dessous :

- PCV Collectivités (jeu extérieur)	8 688.00 € TTC
- Le Froid Vendéen (chambre froide Espace Concordia)	5632.61 € TTC
- Boca Sèvre (abattage des arbres)	6 000.00 € TTC
- Lussault (remplacement campanaire pour cloches de l'Eglise)	1 422.70 € TTC
- CAVAC (décompactage terrain de foot)	2 486.40 € TTC
- CAVAC VERTYS (engrais terrain de foot)	1 610.00 € HT
- Transports TURPAULT (livraison sable)	1 440.00 € HT

### *14) Communauté de Communes :*

- **Approbation de la convention portant règlement de mise à disposition de matériels par la Communauté de Communes auprès de ses communes membres.**

Vu le schéma de mutualisation adopté par la délibération n° C134/2015 du Conseil communautaire réuni le 16 septembre 2015, et notamment l'action n° 4 « Achat de matériel en commun » ;

Vu la délibération n° B041/2018 en date du 27 juin 2018 du Bureau communautaire portant la mise à disposition pendant 24 mois à compter du 16 avril 2019 suivie d'une vente par le SCOM Est-Vendée d'un broyeur à végétaux ;

Considérant que la Communauté de communes du Pays de La Châtaigneraie dispose de deux broyeurs à végétaux, adaptés au besoin des Communes membres pour le traitement de leurs déchets végétaux ;

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** la convention, jointe en annexe, portant règlement de mise à disposition de broyeurs à végétaux par la Communauté de communes du Pays de La Châtaigneraie auprès de ses Communes membres, étant précisé :

\* que ce dispositif, prévoyant la mise à disposition de broyeurs à végétaux sans mise à disposition d'agent communautaire, entre rétroactivement en vigueur pour le broyeur de marque SAELEN à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019 et entre en vigueur pour le broyeur de marque RABAUD à compter du 1<sup>er</sup> mars 2020 ;

\* que ce dispositif entraîne une facturation établie sur le nombre d'heures d'utilisation, telle que présentée ci-après :

Marque du broyeur	Coût d'utilisation à l'heure
SAELEN	40 €
RABAUD	20 €

- **D'AUTORISER** le Maire à signer tous actes se rapportant à la présente délibération.

A La Tardière, le 06/03/2020

Le Maire,  
Damien CRABEIL.

